



Procès-verbal de la **session spéciale** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le 07 mai 2018 sous la présidence de M. le Maire, Jocelyn Boucher, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

|                       |            |
|-----------------------|------------|
| M. Germain Lévesque   | siège no 1 |
| Mme Carmen Sabourin   | siège no 2 |
| M. Félix Labrecque    | siège no 3 |
| Mme Amélie Lefebvre   | siège no 4 |
| M. Patrick Larochelle | siège no 5 |
| Mme Josée Laverdière  | siège no 6 |

Est également présent, M. Richard Michaud, Directeur général/ Secrétaire-trésorier.

0. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 RLRQ, CHAPITRE C-27.1)
1. CONGÉ SANS SOLDE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
2. CALENDRIER DES SESSIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DÉBUTANTE LE 1 JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2018
3. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
4. LEVÉE DE LA SESSION

---

0. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 RLRQ, CHAPITRE C-27.1)

---

96-05-18

Renonciation de l'avis de convocation (article 157) (RLRQ, chapitre C-27.1)

**Attendu que** selon l'article 156 du chapitre C-27.1 (RLRQ), une municipalité doit transmettre l'avis de convocation aux membres du conseil municipal, au moins 2 jours avant la session spéciale;

**Attendu que** selon les informations reçues du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire (M.A.M.O.T.), l'avis de convocation doit être signifié par courrier recommandé;

**Attendu que** selon l'article 157 du chapitre C-27.1 (RLRQ), advenant que tous les membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité y sont présents et par le fait peuvent renoncer aux formalités de l'article 156 du chapitre C-27.1 (RLRQ);

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin et résolu unanimement de renoncer aux formalités de l'article 156 chapitre C-27.1 (RLRQ).

## 1. CONGÉ SANS SOLDE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

---

97-05-18

### Congé sans solde du Directeur général et secrétaire-trésorier

**Attendu que** M. Richard Michaud va débiter un nouvel emploi prochainement;

**Attendu que** M. Richard Michaud pourrait donner un avis de départ de quatre (4) semaines consécutives (160 heures);

**Attendu que** le délai pour trouver un remplaçant peut-être beaucoup plus long que l'avis de départ;

**Attendu que** M. Richard Michaud croit au potentiel du personnel demeurant en poste à la Municipalité;

**Attendu que** M. Richard Michaud, Directeur général et secrétaire-trésorier demande au conseil municipal un congé sans solde d'une durée de trois (3) mois;

**Attendu que** durant cette période, M. Richard Michaud pourra être présent au bureau de la Municipalité les mercredis;

**Attendu que** M. Richard Michaud, avec son nouvel emploi, aura des réunions à tous les lundis soir et dans un souci d'aider notre municipalité, il demande au conseil municipal la possibilité de déplacer les réunions les mardis soir;

**Attendu qu'**advenant que celui-ci donne sa démission, au cours ou après ce congé, celui-ci est disposé à offrir une banque d'heures à la Municipalité pour faciliter la transition;

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin, et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le conseil municipal accorde un congé sans solde d'une durée maximale de trois (3) mois à M. Richard Michaud;

**Que** le conseil municipal déplacera les sessions régulières du conseil municipal les mardis soir.

## 2. CALENDRIER DES SESSIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DÉBUTANT LE 1 JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2018

---

98-05-18

### Calendrier des sessions régulières du conseil municipal pour la période débutant le 1 juin au 31 décembre 2018

**Attendu que** la Municipalité avait établi le calendrier des sessions régulières conformément à l'article 148 du chapitre C-27.1(RLRQ) en vigueur;

**Attendu que** suite au congé sans solde de M. Richard Michaud et son désir d'être présent aux sessions régulières du conseil municipal;

**Par conséquent**, il est proposé par Mme la conseillère Josée Laverdière, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque et résolu unanimement :

**Que** le calendrier des sessions régulières pour les mois de juin à décembre 2018, ci-après soit adopté relativement à la tenue des sessions régulières du conseil municipal, qui se tiendront les mardis et qui débiteront à 20h;

- ~~• 15 janvier~~
- ~~• 9 avril~~
- 10 juillet
- 2 octobre

- ~~• 12 février~~
- ~~• 7 mai~~
- 7 août
- 6 novembre

- ~~• 12 mars~~
- 5 juin
- 11 septembre
- 4 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

### **3. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**

---

---

### **4. LEVÉE DE LA SESSION**

---

---

La session est levée, il est 22h30.

*Jocelyn Boucher*  
Maire

*Richard Michaud*  
Directeur Général /Sec. Très.